

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-023 – Ressources humaines – Approbation du plan de formation 2025-2027 de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Membres en exercice	61
Membres présents	42
Membres ayant donné pouvoir	14
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL  
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI  
Mme Gwenaël CLER à M. Thibault FLINE  
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)  
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON  
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)  
Mme Anne GHYSSENS  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)  
Mme Cécile PORTE  
Mme Audrey TAMBORINI  
M. Francis GUERRIER  
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)  
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)  
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

**Références juridiques :**

- **Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.423-3 et R.253-7**
- **Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale**
- **Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territorial**
- **Décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux**
- **Avis du comité social territorial lors de sa séance du 6 mars 2025**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le plan de formation est un document obligatoire qui permet à une collectivité territoriale de structurer la formation de ses agents. Il traduit de manière concrète et opérationnelle la politique de formation de la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, en tenant compte de ses orientations stratégiques et des besoins de professionnalisation des agents et des services.

L'objet d'un plan de formation est de définir les objectifs et les moyens qui permettront de valoriser les compétences et le développement de la structure. C'est également un outil de gestion qui permet d'anticiper le développement des compétences des agents et d'encadrer et de contrôler les demandes de formation.

Ce plan se présente sous la forme d'un document prévisionnel précisant les objectifs généraux et spécifiques, les métiers concernés, les actions programmées (contenu, modalités, calendrier), le budget et les modalités d'évaluation.

Il est ainsi demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver le plan de formation 2025-2027 selon le dispositif présenté en annexe,
- Autoriser le Président à signer tout acte y afférent.

### Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver le plan de formation 2025-2027 selon le dispositif présenté en annexe,
- Autoriser le Président à signer tout acte y afférent.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **07 AVR. 2025**  
Date de mise en ligne le **07 AVR. 2025**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)